

Rapport annuel 2021

Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)



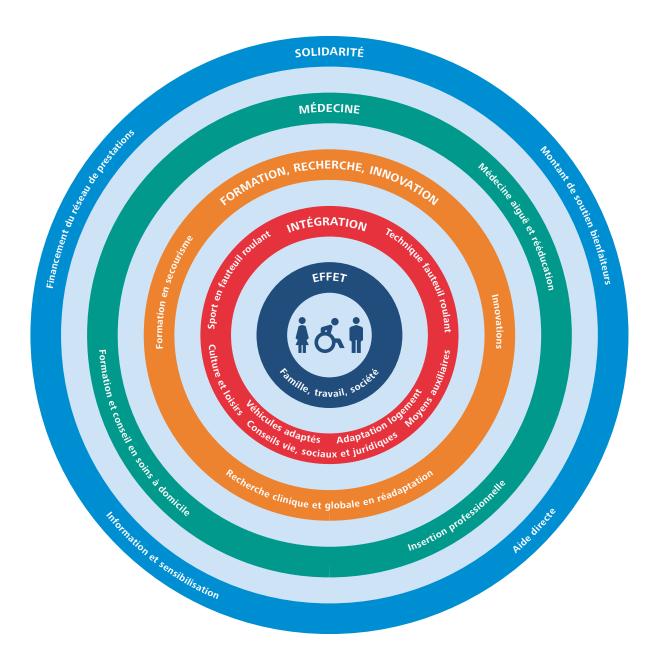
Vision

Un pacte de solidarité indéfectible

Depuis 1978, l'Association des bienfaiteurs soutient et promeut les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques en faveur des personnes paralysées médullaires. Les fonds constitués par les cotisations des membres représentent la principale base financière du vaste réseau de prestations qu'offre cette œuvre solidaire sans doute unique au monde de la Fondation suisse pour paraplégiques et ses filiales.

En cas de paralysie médullaire consécutive un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant, les membres de l'association (bienfaitrices et bienfaiteurs) perçoivent rapidement et sans autre formalité un montant de soutien unique de CHF 250 000.

Le vaste réseau de prestations du Groupe suisse pour paraplégiques est composé de quatre champs de prestations et garantit le soutien à vie, autant que nécessaire, des paralysé-es médullaires en Suisse.



Sommaire

Message du président	5
Rapport de situation et de performance	6
Objectifs de croissance dépassés	6
Passage à la nouvelle QR-facture maîtrisé	6
Versements du montant de soutien aux membres	6
Mise en œuvre de la stratégie 2021 à 2025	
avec une nouvelle campagne en Romandie	6
Bonne base pour l'avenir grâce au positionnement	7
Utilisation faite des cotisations des membres et des dons	7
Récupérer la fonction de la main grâce à la chirurgie de	
la main tétraplégique	8
Situation stable sur le marché des dons malgré la pandémie	8
Laisser la parole aux personnes blessées médullaires	
et aux collaboratrices et collaborateurs	g
Fidéliser les membres	ç
ParaForum, un lieu de rencontre	10
Demandes des membres effectuées à leur satisfaction	10
Nonprofit Governance	12
Principes	12
Objet, structure et buts	12
Comité directeur	13
Organisation interne, commissions	14
Rémunération	14
Gestion des risques	15
Organe de révision	15
Politique d'information	15
Récapitulatif des personnes du comité directeur	16
Direction Fondation suisse pour paraplégiques	18
Rapport financier	19
Bilan	20
Comptes d'exploitation	21
Flux de trésorerie	22
Variation du capital d'association	23
Notes explicatives concernant les comptes annuels 2021	24
Utilisation du résultat annuel	30
Rapport de l'organe de révision	31

Impressum

Rapport annuel 2021 de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)

Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

Concept/Rédaction/Réalisation

Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

Traduction/Relecture

Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

Publication en français et allemand. Seule la version allemande fait foi.

État au 16 mars 2022

Sigles fréquemment utilisés

GSP	Groupe suisse pour parapiegiques
FSP	Fondation suisse pour paraplégiques
AdB	Association des bienfaiteurs de la
	Fondation suisse pour paraplégiques
CSP	Centre suisse des paraplégiques
ASP	Association suisse des paraplégiques
RSP	Recherche suisse pour paraplégiques
HSS	Hotel Sempachersee
GZI	Institut Guido A. Zäch
IC	Interentreprises

Photo de couverture

Sujet publicitaire de la campagne « Cela peut arriver à tous » en Suisse romande



Les cotisations contribuent à l'intégration professionnelle des personnes paralysées médullaires. En savoir plus : <u>www.paraplegie.ch/soutien-parawork</u>

Message du président

Chère bienfaitrice, cher bienfaiteur,

L'enquête au sujet de la situation liée au coronavirus réalisée le 9 juillet 2021 par l'organisme de recherche Sotomo, mandaté par la SSR, décrit l'état d'esprit de la population suisse par « plus d'égoïsme et moins de solidarité ». Selon l'étude, les personnes interrogées perçoivent moins de solidarité et plus d'égoïsme depuis l'été dernier, le désintérêt et la méfiance ont aussi augmenté légèrement. L'insouciance générale au quotidien est ce qui manque le plus aux Suissesses et Suisses.

Heureusement, la pandémie avec son confinement au printemps et en automne ainsi que le changement de l'état d'esprit de la population suisse n'ont pas eu d'effet sensible sur la levée de fonds de la Fondation suisse pour paraplégiques. Au contraire, le niveau stable des recettes montre de manière impressionnante que l'affiliation à l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques et le montant de soutien y relatif résiste à la crise et que l'ambiance et la situation économique de la population n'ont pas d'effet sur notre travail. La solidarité à l'égard des personnes blessées médullaires et la conscience que cela peut arriver à toutes et à tous restent la motivation la plus importante pour faire un don ou s'affilier – même en période de crise.

Plus de 60 % des para et tétraplégiques en Suisse retournent à la vie active. Ainsi, la Suisse est championne du monde en l'intégration professionnelle. En effet, la moyenne mondiale s'élève à 37 %. Ce chiffre élevé revient aussi à vous et vos cotisations qui permettent notre engagement en faveur de l'intégration professionnelle.

Votre cotisation annuelle et votre don permettent également d'offrir aux personnes ayant une para ou tétraplégie les meilleures conditions au Centre suisse des paraplégiques pour bénéficier d'une rééducation rapide et réussie et d'une prise en charge optimale des problèmes en médecine aiguë.



Au nom de toutes les personnes blessées médullaires, de leurs proches, mais aussi de l'ensemble du personnel hautement motivé, je vous remercie très cordialement de votre soutien et de votre fidélité.

Bien à vous,

Heinz Frei

Président de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques

pház há

Rapport de situation et de performance

Heureusement, la pandémie et les restrictions y relatives n'ont pas eu d'effet négatif sur la levée de fonds de la Fondation suisse pour paraplégiques. Les recettes stables, l'augmentation du nombre de membres, notamment celui des membres permanents, et les nombreux signes de solidarité montrent de manière impressionnante que l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) peut compter sur une base de membres fidèle et loyale.

Objectifs de croissance dépassés

Fin décembre 2021, 1,24 million de ménages ont été affiliés à l'AdB, soit quelque 1,87 million de personnes. Les affiliations comptent des personnes individuelles, couples et familles avec des enfants qui s'engagent pour cette œuvre de solidarité et qui financent les missions importantes de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des paralysé-es médullaires en réglant leur cotisation. On enregistre une hausse des affiliations de près de 1,6 % par rapport à l'année précédente. Ainsi, les objectifs de croissance fixés ont été dépassés.

Les mesures de marketing direct sont essentielles pour recruter de nouveaux membres, à savoir les mailings personnalisés et les distributions non personnalisées aux membres potentiels. Cette approche cross-médiatique et le mélange des activités en ligne / hors ligne sont de plus en plus indispensables dans le marketing. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de marketing, ces mesures ont été intensifiées afin de développer le fichier des membres. Parallèlement, l'accent a été mis sur la fidélisation des membres avec comme but de réduire les départs de manière signifiante.

Le moteur de la croissance des affiliations est toujours l'affiliation permanente, valable tout au long de la vie. Grâce aux différentes activités pour promouvoir les affiliations permanentes, plus de 11 500 personnes ont opté pour ce type d'affiliation pendant l'exercice considéré. Ainsi, l'AdB compte plus de 110 000 membres permanents à la fin 2021. Le 100 000e membre permanent a déjà été enregistré en janvier 2021. Sonia Kälin, quatre fois championne de lutte suisse et animatrice à la télévision alémanique, s'est mise à disposition pour promouvoir l'affiliation permanente comme cadeau.

Passage réussi à la QR-facture

Cela fait plusieurs années que PostFinance évoque le remplacement des bulletins de versement rouges et orange. C'est en septembre 2022, au plus tard, qu'ils doivent être remplacés par la QR-facture dans toute la Suisse. L'AdB a saisi l'occasion pour envoyer, suite aux retours positifs après un test d'acceptation, les factures annuelles pour les cotisations 2022 dans le nouveau format. L'AdB joue même un rôle pionnier étant donné qu'elle est l'une des premières grandes organisations à avoir effectué le passage.

Versements du montant de soutien aux membres

Les membres de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques touchent un montant unique de CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident, avec dépendance permanente du fauteuil roulant. C'est ce que stipulent les Dispositions générales régissant l'affiliation. Outre la solidarité à l'égard des personnes touchées, c'est la conscience que cela peut arriver à toutes et à tous qui est une raison essentielle pour soutenir l'œuvre solidaire.

Pendant l'exercice considéré, l'AdB a versé des prestations de soutien à hauteur de 6,7 millions de francs à 30 membres qui ont eu un accident.

Mise en œuvre de la stratégie 2021 à 2025 avec une nouvelle campagne en Romandie

Afin de renforcer la notoriété en Suisse romande, la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) a créé une campagne particulière. Au centre, il y avait l'idée d'un monde où tout le monde est en fauteuil roulant.

Depuis la création de la FSP en 1975, la part des membres romands se situe à un niveau plus bas que celui des membres alémaniques. Cela est surtout lié au manque de notoriété de la FSP. Le message touchant « Cela peut arriver à tous », l'idée directrice de la nouvelle campagne, à été créée en collaboration avec l'agence Contexta. Elle montre un monde où il y a uniquement des personnes en fauteuil roulant. En effet, tout le monde peut être touché par une paralysie médullaire. Pour la production, 26 personnes dépendant d'une chaise roulante se sont donné rendez-vous au Flon à Lausanne — la plupart ayant une para ou tétraplégie. Elles et ils

voulaient participer à cette campagne de sensibilisation qui aura une orientation sur plusieurs années.

Ainsi, la nouvelle campagne de la FSP a été utilisée entre octobre et fin décembre 2021 sur des affiches et des écrans dans les transports ainsi qu'en ligne en Suisse romande. L'objectif est de rendre l'engagement de la FSP en faveur des personnes ayant une paralysie médullaire plus connu en Romandie.

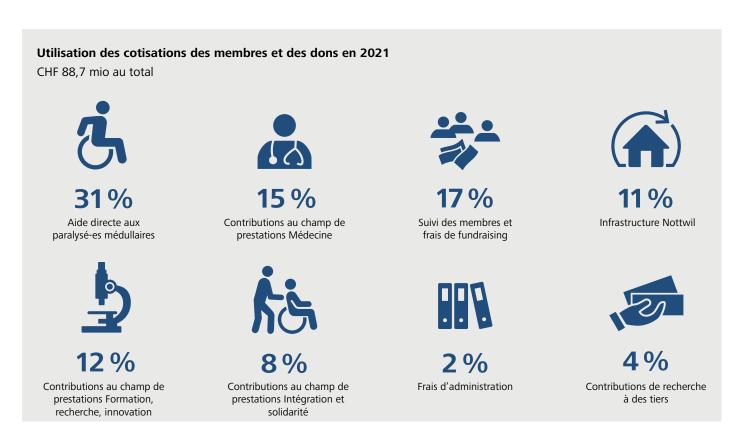
Bonne base pour l'avenir grâce au positionnement

Chaque année, l'institut d'études de marché DemoSCOPE interroge 3500 personnes réparties en deux panels quant à leur comportement de dons et leur perception des œuvres de solidarité en Suisse. Les résultats montrent que les donatrices et donateurs ainsi que les bienfaitrices et bienfaiteurs accordent la plus grande priorité aux thèmes « Enfance et jeunesse » et « Protection de la nature, de l'environnement et des animaux », juste devant « Personnes en situation de handicap ». Interrogées sur les déclencheurs pour faire un don, les personnes évoquaient, outre « être membre ou bienfaitrice/bienfaiteur d'une organisation », le plus souvent « avoir reçu une lettre adressée ». De plus, il est réjouissant de constater que la FSP est perçue comme l'organisation la plus compétente œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et qu'elle a su consolider et développer son positionnement au cours des dernières années.

Outre la notoriété de la Fondation suisse pour paraplégiques, ces facteurs constituent une base prometteuse pour la levée de fonds et, partant, pour le maintien de l'œuvre de solidarité de l'avenir.

Utilisation faite des cotisations des membres et des dons

Les sociétés du Groupe suisse pour paraplégiques fournissent, à la demande de la Fondation suisse pour paraplégiques, des prestations en faveur des para et tétraplégiques qui ne sont pas couvertes par les organismes prenant en charge les frais (caisse-maladie, assurance accidents et sociale). Ces prestations génèrent des déficits que la Fondation suisse pour paraplégiques peut compenser par les cotisations. Les dons et trop-perçus des cotisations



sont utilisés de manière ciblée pour des projets de développement et d'innovation ou pour l'aide directe.

Récupérer la fonction de la main grâce à la chirurgie de la main tétraplégique

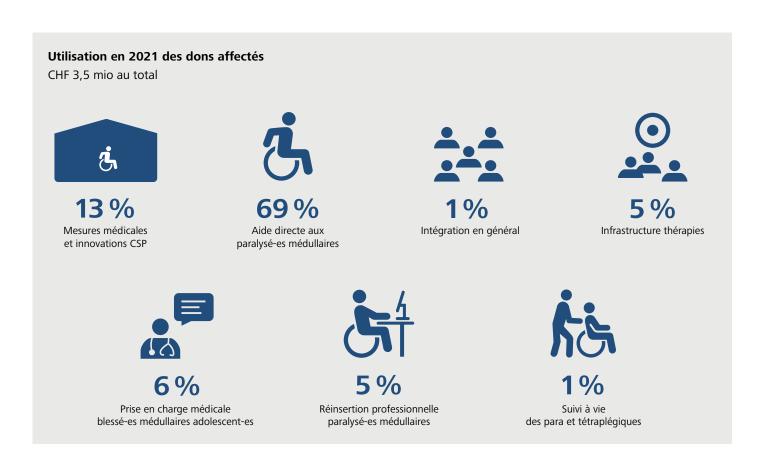
Retrouver la fonction de la main constitue le vœu le plus souvent exprimé par les tétraplégiques. Ce vœu devient réalité à Nottwil : depuis 2015, le professeur D^r Jan Fridén dirige le service de chirurgie de la main au Centre suisse des paraplégiques (CSP) à Nottwil où il effectue des opérations uniques au monde afin de permettre aux personnes tétraplégiques d'utiliser leurs bras et leurs mains pour des tâches simples. Le service de chirurgie de la main et de la main tétraplégique du CSP a été développé pendant des années. Aujourd'hui, la renommée du service s'étend bien au-delà des frontières nationales. Actuellement, plus de 100 reconstructions de la main et du bras ainsi que 800 consultations pour tétraplégiques ont lieu au CSP chaque année. En raison de la situation actuelle, le service de télémédecine a été élargi considérablement pour effectuer 150 consultations. Ce service a attiré l'attention

au sein de la communauté de rééducation internationale, et le D' Fridén a été prié de rédiger des articles scientifiques au sujet de ce service unique.

Cela pour assurer le transfert des connaissances de ce domaine très important aux générations futures. Pour de nombreuses personnes tétraplégiques, les possibilités de la chirurgie de la main tétraplégique signifient pouvoir à nouveau faire usage de leurs mains et ainsi gagner en liberté et mobilité.

Situation stable sur le marché des dons malgré la pandémie

Pour la deuxième fois déjà, Zewo a réalisé une enquête en ligne concernant la pandémie auprès des œuvres de solidarité certifiées. Les résultats montrent que la situation sur le marché des dons en Suisse est meilleure que prévu. C'est notamment le manque de contact personnel avec les bailleurs de fonds qui a compliqué le travail de la Fondation suisse pour paraplégiques. Le suivi personnel des relations lui tient à cœur pour exprimer sa



gratitude. Malgré la situation difficile, la Fondation suisse pour paraplégiques jouit toujours d'une confiance indéfectible dans son travail et peut compter sur des donatrices et donateurs très fidèles qui sont encore plus nombreux en 2021 et qui contribuent essentiellement à améliorer la vie des personnes blessées médullaires. C'est une très bonne base pour lever des fonds et donc maintenir l'œuvre solidaire à l'avenir.

Laisser la parole aux personnes blessées médullaires

Mieux la population connaît le travail quotidien de la Fondation suisse pour paraplégiques en faveur des para et tétraplégiques, plus la probabilité est grande d'acquérir de nouveaux membres et de fidéliser les membres existants. C'est pourquoi le service Marketing et communication mise fortement sur le storytelling pour montrer de manière authentique ce que les cotisations et dons rendent possible.

On laisse la parole aussi souvent que possible aux personnes touchées pour qu'elles puissent partager leur expérience à travers leur histoire et le soutien qu'elles ont reçu par le Groupe suisse pour paraplégiques (GSP). Les collaboratrices et collaborateurs peuvent aussi faire part de leur travail qui donne du sens, ce afin de renforcer l'image du GSP comme employeur attractif.

Chaque récit est préparé individuellement pour les différents canaux de communication en fonction du groupe cible - de l'intranet au magazine pour les bienfaiteurs Paraplégie en passant par les réseaux sociaux. Cette stratégie permet d'atteindre de nombreuses personnes, dont des personnes travaillant dans les médias qui suivent le GSP et qui le contactent pour rédiger un article sur la paralysie médullaire. Le fait de mentionner l'origine des protagonistes suscite l'intérêt des médias locaux. Le storytelling devrait être l'une des causes principales de la hausse sensible des demandes adressées par la presse. Ainsi, elles ont presque doublé en 2021 par rapport à l'année précédente – passant de 54 demandes en 2020 à près de 100 en 2021. L'un des sujets les plus populaires, repris par de nombreux médias, a été l'histoire d'un jeune Lucernois, devenu tétraplégique après un saut dans le lac. Outre les nombreuses souscriptions générées grâce à cette histoire, la population a reçu des informations pour prévenir les sauts dans de l'eau peu profonde.

Fidéliser les membres

Quant aux affiliations, une analyse a montré que les nouveaux membres présentent un taux d'abandon bien plus élevé que les membres de longue date. Une série d'e-mails développée en 2021 veut augmenter le taux de renouvellement. Ainsi, lorsqu'on conclut une affiliation, on reçoit un e-mail automatisé qui raconte l'histoire émotionnelle d'un tétraplégique. On découvre de manière subtile le réseau de prestations unique qui ne fonctionne que grâce à la solidarité des membres.

Cette approche paie, ce qui se reflète notamment dans la portée des réseaux sociaux et les accès au site web. En 2021, le site web a enregistré plus de 715 000 visites, ce qui correspond à une hausse de 17 % par rapport à l'année précédente. Parallèlement, le nombre de followers sur les réseaux sociaux a augmenté sensiblement: 67 000 personnes suivent la FSP sur Internet, tous canaux, soit près de 10 000 personnes de plus par rapport à l'année précédente.

Ce sont notamment les recettes réalisées via le site web sous forme d'affiliations et de dons qui se sont développées de manière réjouissante. Au total, près de 14 000 transactions ont été enregistrées, générant des recettes de CHF 2,86 millions. Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une hausse de 15 %, et même de 42 % par rapport à 2019.

Suivez-nous:



facebook.com/paraplegie



witter.com/paraplegiker



instagram.com/paraplegie



youtube.com/ParaplegikerStiftung

Le ParaForum, un lieu de rencontre

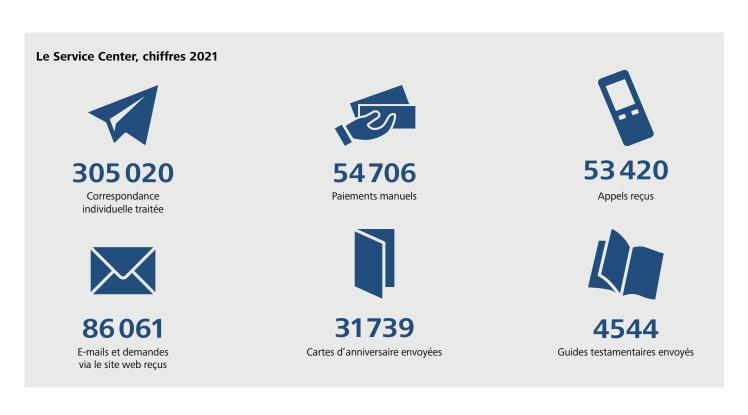
Même la deuxième année pandémique n'a pas empêché l'espace visiteurs ParaForum de promouvoir les visites à grande échelle sur le campus de Nottwil. Plus de 7000 visiteuses et visiteurs ont été accueilli-es entre mars et décembre 2021, dont guelque 1000 adolescent-es. Les visites guidées du Centre suisse des paraplégiques n'ont malheureusement pas été possibles en raison des directives sanitaires.

Le ParaForum est une colocation fictive de quatre personnes en fauteuil roulant, racontant leur parcours. Découvrez la coloc par les yeux, les mains et les oreilles. De nombreuses stations racontent comment les quatre colocataires vivent leur quotidien avec leur niveau lésionnel respectif. Sarah, paraplégique, voudrait être mère et nous fait part de ses souhaits. Christine, tétraplégique, raconte les défis à surmonter au quotidien infirmier. Stefan, tétraplégique, se souvient comment il a trouvé un poste de travail. Et Matteo, jeune paraplégique de 17 ans, veut de nouveau faire du sport et cherche des semblables. La visite avec l'audioguide est disponible en français, italien, anglais et allemand.

Demandes des membres effectuées à leur satisfaction

Le Service Center est la carte de visite et l'interlocuteur privilégié des membres et des personnes ayant fait un don. 15 collaboratrices s'occupent tous les jours des demandes variées des quelque 1,87 million de membres. Ainsi, en 2021, 53 420 appels, 86 061 e-mails et demandes par Internet via le formulaire en ligne ont été traités. Outre le travail de routine comme les nouvelles inscriptions, changements d'adresse, mariages, séparations, naissances ou décès, le Service Center a traité manuellement 54 706 paiements de cotisations et de dons.

Des contrôles de qualité sont régulièrement effectués pour garantir la qualité des données. Ils assurent que le service pour les membres – et donc leur satisfaction – peut être amélioré en permanence. De plus, on note encore une tendance réjouissante quant au passage des demandes « analogues » à celles en ligne par les membres et membres potentiels. En effet, le nombre de demandes via le formulaire électronique à la fin 2021 a augmenté de 8 % pour atteindre 55 972. Outre le travail de routine, les collaboratrices du Service Center renseignent aussi concernant les mesures de levée de fonds en cours ou les paiements par codes QR. Les membres ont fortement apprécié l'aide et les explica-



tions concernant l'utilisation du nouveau bulletin de versement. Pendant cette deuxième année de pandémie, l'équipe du Service Center a de nouveau suscité beaucoup d'estime pour la Fondation suisse pour paraplégiques auprès des membres, donatrices et donateurs.

Nottwil, le 16 mars 2022

D^riur. Joseph Hofstetter

Directeur de la Fondation suisse pour paraplégiques

Stephan Michel

Responsable Marketing et communication d'entreprise

Fondation suisse pour paraplégiques

mml

Milhel

Beatrice Müller

Cheffe des finances Fondation suisse pour paraplégiques

Contacts

Heinz Frei

Président de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques T +41 41 939 51 48/heinz.frei@paraplegie.ch

Driur. Joseph Hofstetter Directeur de la Fondation suisse pour paraplégiques T +41 41 939 63 18/joseph.hofstetter@paraplegie.ch

Nonprofit Governance

En raison de son appartenance au Groupe suisse pour paraplégiques, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) applique les mêmes principes en matière de Nonprofit Governance.

Principes

- Les organes directeurs garantissent une séparation stricte des compétences en matière de surveillance, de direction et d'exécution, dans le respect de la loi et des statuts. Ils assurent l'équilibre entre la gestion, la direction et le contrôle (checks and balances).
- Les organes directeurs dirigent l'organisation de manière responsable, efficace et durable. Ils tiennent compte en particulier des valeurs fondamentales de l'organisation.
- Les organes directeurs définissent la politique d'information. Ils assurent une information transparente, au jour le jour, tant en interne qu'en externe, sur la structure et les activités de l'organisation, ainsi que sur l'utilisation de ses fonds.
- Les organes directeurs défendent les intérêts et les droits des membres de l'association. Ils garantissent l'efficacité de la coopération entre les collaboratrices et collaborateurs honoraires, bénévoles et salarié-es.
- Les organes directeurs défendent les intérêts des donateurs. Ils ont notamment la responsabilité de collecter les fonds équitablement et de veiller à une utilisation conforme au but poursuivi.

Objet, structure et buts

Objet de l'organisation

L'association a pour but de soutenir les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des paralysé-es médullaires, notamment en fournissant une aide financière à ceux-ci ainsi qu'aux membres de l'association subissant une paralysie médullaire consécutive à un accident. L'association est apolitique et confessionnellement neutre.

Structure sociale

Sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), il existe une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse. Son siège est à Nottwil.

Objectifs, prestations fournies et utilisation des moyens mis à disposition (art. 3 des statuts de l'AdB)

La FSP a pour but la rééducation intégrale des para et tétraplégiques. Elle prend et appuie toutes les mesures indiquées pour atteindre cet objectif, selon l'état actuel de la science et de la technique.

La FSP soutient les paralysé-es médullaires dans des cas de rigueur par des contributions aux coûts de moyens auxiliaires, d'appareils et d'installations, ainsi gu'aux forfaits de soins non couverts et aide les paralysé-es médullaires et leurs proches en situation de détresse.

La FSP appuie l'Association suisse des paraplégiques dans la réalisation de ses objectifs.

La FSP met à disposition les moyens financiers pour

- l'extension, l'entretien et l'exploitation du Centre suisse des paraplégiques (CSP) de Nottwil,
- le développement, l'entretien et l'exploitation de son centre de recherche et de formation qu'est l'Institut Guido A. Zäch (GZI) de Nottwil,
- la constitution, le développement et l'exploitation des autres institutions propres à la Fondation exerçant diverses activités bénéficiant aux paraplégiques et tétraplégiques et aux personnes ayant des restrictions physiques similaires, notamment en vue de la recherche, le développement, la translation et la fourniture de moyens auxiliaires de tous types.

La FSP promeut la formation initiale et continue du personnel spécialisé et soutient la recherche scientifique dans le domaine de la rééducation intégrale des paralysé-es médullaires.

La FSP renseigne sur l'état actuel de ses activités et sensibilise le grand public à la cause des para et tétraplégiques, par le biais de son travail d'information. La FSP peut soutenir ou organiser des activités en faveur de personnes ayant des restrictions, affections ou maladies physiques; activités qui sont susceptibles d'améliorer directement ou indirectement la qualité de vie des paraplégiques et tétraplégiques, notamment dans les domaines de la prise en charge médicale, la fourniture de moyens auxiliaires ainsi que la formation, la recherche et l'innovation.

Comité directeur

Organisation et composition

Le comité directeur se compose d'au moins cinq et de sept membres au maximum, dont cinq ou six doivent, en règle générale, siéger au Conseil de fondation de la FSP. Avec sept membres, trois en font partie du Conseil de fondation de la FSP. Le comité directeur est dirigé par un-e président-e. Les employé-es du GSP ne peuvent pas être parallèlement membres du comité directeur. Les liens croisés doivent être publiés.

En ce moment, deux membres du comité directeur de l'AdB sont également membres du Conseil de fondation FSP.

Activités et liens avec des groupes d'intérêts des membres du comité directeur

Les liens d'intérêts se trouvent aux pages 16 et 17 à la présentation de chaque membre du comité directeur.

Liens croisés avec les organisations proches

Le président Heinz Frei est membre du conseil d'administration d'Orthotec SA. Le membre Pius Bernet est président du conseil d'administration d'Active Communication SA. Le membre Heidi Hanselmann est présidente du conseil de fondation de la FSP et membre du conseil d'administration du CSP. Le membre Barbara Moser Blanc est aussi membre du Conseil de fondation de la FSP. Le membre Roger Suter est président du conseil d'administration d'Orthotec SA. Le membre Sebastian Tobler est membre du conseil consultatif du Centre d'innovation pour les technologies d'assistance (IAT) de la FSP et membre de la commission de nomination de la FSP.

Élection et durée du mandat

Le règlement d'élection règle la préparation et le déroulement des élections du comité directeur. L'assemblée générale élit le président et les autres membres du comité directeur. Celui-ci se constitue lui-même. Les élections ont lieu chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire.

La durée du mandat et de deux ans. La durée du mandat commence à courir immédiatement après l'acceptation de l'élection par le membre du comité directeur élu et prend fin à l'issue de l'assemblée générale des membres ayant lieu l'année dans laquelle la durée du mandat de deux ans arrive à échéance.

Lors de l'assemblée générale 2021, le président Heinz Frei et les membres sortants Pius Bernet, Barbara Moser, Roger Suter, Sebastian Tobler et Stephan Zimmermann ont été réélus pour la durée de deux ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2023). Heidi Hanselmann a été élue membre du comité directeur pour la durée de deux ans. Le comptage des résultats des élections a eu lieu lors de l'assemblée générale par écrit le 11 mai 2021.

Mutations au comité directeur

Les membres de longue date Daniel Joggi et Hans Georg Koch ont démissionné pour l'assemblée générale 2021.

Règlement de compétences

La séparation des pouvoirs, soit les responsabilités et compétences, du comité directeur sont déterminés par le règlement d'organisation de la société, complément des statuts.

Le comité directeur représente l'association à l'extérieur et la dirige conformément aux dispositions légales et statutaires. Il est responsable de toutes les affaires qui ne sont pas déléguées par voie contractuelle à la FSP. Dans son champ d'attribution, le comité directeur peut arrêter des dispositions générales régissant l'affiliation ainsi que des règlements.

Depuis sa création, la direction des affaires opérationnelles de l'AdB est déléguée à la FSP dans le cadre d'une convention. En raison de la non-séparation des contenus et des buts uniformes fixés statutairement par la FSP et l'AdB en faveur des paralysé-es médullaires, la délégation de la direction à la FSP est indispensable pour diminuer les frais des processus opérationnels et présenter une image homogène et efficace sur le marché des dons.

La direction s'occupe essentiellement du positionnement de la FSP auprès du grand public, du moyen de générer des fonds, et de la conquête et fidélisation des membres de l'AdB. Pour le suivi des membres de l'AdB, la FSP exploite le Service Center qui traite toutes les demandes des membres - écrites, électroniques et téléphoniques. Dans ce Service Center, toutes les adresses sont gérées au moyen d'un logiciel de gestion des membres spécial pour l'AdB.

Incompatibilité

Les membres du comité directeur de l'AdB et ceux de la direction de la FSP ne sont ni mariés entre eux, ni parents proches ou par alliance ni dans une relation de partenariat durable.

Organisation interne, commissions

Instruments d'information et de contrôle

Le comité directeur est régulièrement informé des activités déployées dans le domaine de la gestion des membres et de la conquête de nouveaux membres, par un rapport intermédiaire trimestriel.

Contrat de collaboration avec la FSP

Un contrat de collaboration stipule la délégation de la direction chargée du suivi opérationnel des affaires courantes. La FSP s'est engagée à fournir à ses propres frais l'infrastructure et le personnel et à prendre des mesures pour la gestion des membres et le marketing affiliations ainsi que pour l'administration et les finances. Par conséquent, aucun collaborateur n'est employé au sein de l'AdB. En contrepartie, l'AdB verse la totalité des cotisations des membres et des dons à la Fondation afin que celle-ci puisse réaliser la volonté du fondateur. La FSP, quant à elle, assure le versement de tous les montants de soutien bienfaiteurs dans les délais.

Pour des raisons d'efficacité, les activités de communication, de collecte de fonds, de marketing et d'administration de la FSP et de l'AdB sont rattachées à la FSP et ne sont pas séparées depuis que la FSP et l'AdB existent

Rémunérations

Indemnisation des membres du comité directeur en exercice

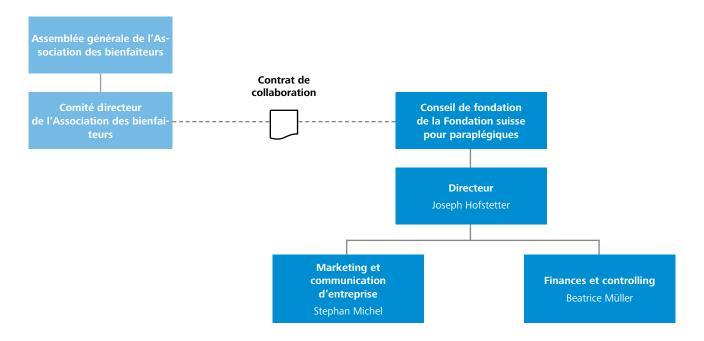
Le règlement des honoraires régit les indemnisations comme suit : le président de l'AdB a droit à CHF 1000 par séance. Les autres membres du comité directeur reçoivent CHF 500 par séance, frais compris. Le président de l'AdB, Heinz Frei, a toutefois explicitement renoncé à une indemnisation pour son travail au sein du comité directeur. En 2021, CHF 10 374 de jetons de présence (contre CHF 13 072 l'année précédente) ont été versés. Le comité directeur composé de sept membres a siégé quatre fois en 2021 (contre trois fois en 2019 à huit).

Indemnisation des anciens membres du comité directeur

Aucune indemnisation n'a été versée à d'anciens membres du comité directeur.

Indemnisation de la direction de la FSP

La publication de l'indemnisation de la direction de la FSP chargée de gérer les affaires courantes pour l'AdB selon le contrat de collaboration est présentée sommairement dans le rapport annuel de la FSP.



Indemnisations des comités directeurs des organisations proches

Aucune indemnisation n'a été versée à des comités directeurs d'organisations proches.

Honoraires et rémunérations supplémentaires

Ni honoraires ni rémunération supplémentaire n'ont été versés par l'AdB aux membres du comité directeur.

Prêts

Aucun prêt n'est accordé à des membres du comité directeur ou à des collaboratrices et collaborateurs de la FSP travaillant pour l'AdB.

Gestion des risques

Le processus de gestion des risques a été révisé en 2021 en collaboration avec I-Risk. Un catalogue des risques valable pour tout le Groupe a été introduit. Le premier atelier pour l'évaluation des risques de l'AdB a eu lieu le 29 novembre 2021. La protection des données des membres et le maintien de l'excellente réputation de l'AdB et de la FSP constituent le point le plus important et le plus vital en termes de gestion des risques.

Le processus d'évaluation des risques doit permettre la détection précoce et l'évaluation des risques ainsi que la prise de mesures en conséquence. Les risques systématiquement répertoriés, analysés et priorisés ainsi que les mesures/contrôles qui en résultent sont compilés dans une matrice de risques et évalués annuellement par le comité directeur.

Le SCI (Système de contrôle interne) est basé sur le système de gestion de qualité (QMS) du Groupe suisse pour paraplégiques qui régule et réglemente en particulier les processus de réception et d'utilisation des moyens. Le SCI a été actualisé dans l'AdB et vérifié ponctuellement. Dans son dernier rapport au comité directeur, la chargée Compliance du Groupe a jugé l'efficacité du SCI suffisante et économique.

Organe de révision

Durée du mandat du responsable de la révision

L'organe de révision de l'AdB est PricewaterhouseCoopers AG à Lucerne. Gerhard Siegrist gère le mandat en tant que responsable de la révision depuis 2020. L'organe de révision est élu pour un an par l'assemblée générale. L'organe de révision externe exécute son travail dans le cadre des prescriptions légales, selon les principes en vigueur dans la profession et en suivant les recommandations des normes nationales de contrôle.

Honoraires de révision

Les honoraires de révision pour la vérification des comptes annuels 2021 se sont montés à CHF 12 924 TVA inclus (contre CHF 12 924 l'année précédente), hors frais.

Honoraires supplémentaires

Aucun honoraire supplémentaire n'a été versé à l'organe de révi-

Instruments de surveillance et de contrôle par rapport à la révision

L'organe de révision établit un rapport détaillé à l'attention du comité directeur. Ce dernier discute du rapport avec les responsables de la FSP et, s'il l'estime nécessaire, avec le responsable du mandat de l'organe de révision.

Politique d'information

Le comité directeur de l'AdB garantit que la politique d'information destinée aux membres et aux donatrices et donateurs ainsi qu'aux paralysé-es médullaires est en adéquation avec celle de la FSP, et que la plate-forme d'information commune, la revue « Paraplégie », contient des informations correctes.

Le bilan annuel de l'AdB est accessible à tous les membres sur Internet ou sur commande. Les chiffres et faits les plus importants sont publiés dans la revue « Paraplégie ».

L'AdB est incluse dans le rapport annuel publié par le Groupe suisse pour paraplégiques. En outre, le rapport annuel 2021 de l'AdB est à disposition lors de l'assemblée générale.

Comité directeur



Frei, Heinz, 1958* habitant à Oberbipp (BE)

Président Membre depuis 2002, élu jusqu'en 2023

Membre du conseil d'administration d'Orthotec SA.

Ambassadeur et conférencier FSP Géomaticien. L'un des sportifs en fauteuil roulant ayant remporté le plus de titres au monde, prix Sports Awards comme meilleur athlète paralympique des 70 dernières années.

Mandats:

membre de la commission des sports du canton de Soleure; membre du conseil de fondation de la fondation Daniela Jutzeler et de la fondation Joseph Voegeli, représentant des athlètes au comité directeur du conseil des athlètes Swiss Olympic SOAC pour la branche sport paralympique.



Bernet, Pius, 1957 habitant à Egolzwil (LU)

Membre depuis 2018, élu jusqu'en 2023

Président du CA d'Active Communication SA Diplôme d'économiste HÉS, contrôleur de gestion diplômé de la SIB, diplôme d'expert-comptable IFRS/IAS, diplôme manager VMI d'association/NPO, MBA en Nonprofit-Management, Université de Fribourg. Depuis 2018, gérant de la SSBL (fondation pour personnes lourdement handicapées Lucerne). De 2009 à juin 2018, chef des finances de la Fondation suisse pour paraplégiques.

Mandats:

membre du conseil d'administration de Zentrum Eymatt AG; président du conseil d'administration d'Alters- und Gesundheitszentrum Adlingenswil AG; président du conseil d'administration de Bernet Forbes AG; co-président HKL - Soziale Organisationen des Kantons Luzerns; membre du comité directeur de Luzerner Forum für Sozialversicherungen und Soziale Sicherheit, Lucerne; membre de la commission de gestion de la Croix-Rouge suisse; membre du comité directeur de la Croix-Rouge suisse, section canton de Lucerne; co-président de NPO Finanzforum (Verein); président du parti Die Mitte d'Egolzwil.



Hanselmann, Heidi, 1961 habitant à Walenstadt (SG)

Membre depuis 2021, élu jusqu'en 2023

Présidente du Conseil de fondation de la FSP; présidente de la Commission de nomination et de rémunération, présidente de la Commission de soutien et membre du Comité d'audit du Conseil de fondation de la ESP

Membre du conseil d'administration CSP Logopédiste dipl. de la Haute école intercantonale pour la pédagogie curative. De 2004 à fin mai 2020, conseillère d'État et cheffe du département de la santé publique du canton de Saint-Gall, de 2019 à fin mai 2020, présidente de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Mandats:

membre du conseil de fondation de la Garde aérienne suisse de sauvetage Rega; membre du conseil des hautes écoles de la haute école suisse pour logopédie Rorschach SHLR. Présidente de la Commission fédérale du Parc national (CFPN).



Moser Blanc, Barbara, 1954 habitant à Rheinfelden (AG)

Membre depuis 2009, élu jusqu'en 2023

Membre du Conseil de fondation de la FSP; membre de la Commission de nomination et de rémunération du Conseil de fondation de la FSP. Études d'économie d'entreprise, diplôme fédéral de direction marketing et diplôme de « coaching systémique ». Études post-grades en développement d'entreprise/change management et psychologie. Plusieurs années d'expérience comme responsable de marketing et membre de la direction, conseillère d'entreprise indépendante, enseignante de marketing. Freelance comme assesseur et coach pour cadres supérieurs.



Tobler, Sebastian, 1970* habitant à Farvagny (FR)

Membre depuis 2018, élu jusqu'en 2023

Conseil consultatif du Centre innovation pour les technologies d'assistance (IAT) de la FSP; Membre de la commission de nomination de la FSP.

Ingénieur en construction automobile ETS. post-gradués HÉS en design automobile. Depuis 2021, responsable SCI-Mobility-Labors à la haute école spécialisée bernoise TI, Bienne. Depuis 2016, CEO et cofondateur de GBY SA (Go By Yourself). Depuis 2011, maître de conférences en technique automobile, construction automobile à la haute école spécialisée bernoise TI, Bienne.



Zimmermann, Stephan, D^r iur., 1946 habitant à Zurich

Membre depuis 2009, élu jusqu'en 2023

Études de droit (Université de Zurich) avec doctorat et admission au barreau des avocats (canton de Zurich). Partenaire conseil chez Wehrli Zimmermann & Partner (Zurich).

Mandats:

vice-président du conseil d'administration Logistik Holding AG; président du conseil d'administration AIM Group Zürich Acquisitions, Investments, Mergers AG; Erowa Leasing & Finanz AG, Orenda Holding AG; membre du conseil d'administration d'Orenda Services AG et Schilling Treuhand AG.



Suter, Roger, 1967* habitant à Sursee (LU)

Vice-président Membre depuis 2018, élu jusqu'en 2023

Membre du CA d'Orthotec

Diplôme en sciences politiques et administratives à l'Université de Hagen ainsi que MBA à l'Université de Lucerne. Gérant de Celsus GmbH, Lucerne.

Mandat:

membre du comité directeur Construction adaptée, Lucerne.

⁼ personne en fauteuil roulant

Direction Fondation suisse pour paraplégiques



Hofstetter, Joseph, D' iur., 1960 habitant à Nottwil (LU)

Directeur depuis 2012

Membre du conseil d'administration Awono AG Membre du conseil de fondation du fonds de bienfaisance du Groupe suisse pour paraplé-

Membre du conseil de fondation de la fondation Stiftung Clara und Walter Burkhardt-Gloor Membre du comité directeur du Luzerner Forum für Sozialversicherungen und Soziale Sicherheit

Avocat. De 2000 à 2009, responsable du service juridique de la FSP, de 2010 à 2011 secrétaire général de la FSP et responsable du service juridique.

Mandat:

membre du conseil d'administration de medkey AG



Meister, Florian, 1987 habitant à Nottwil (LU)

Responsable Développement d'entreprise depuis janvier 2019

Master of Science in Business Administration. De 2015 à 2018, responsable de projet organisation, département des finances du canton de Lucerne; en 2015, achat stratégique (stage à durée déterminée), maxon motor ag; de 2014 à 2015, joueur de curling professionnel; de 2012 à 2014, étudiant employé chez Enhanced Technical Support (à 50 %), IBM Suisse.



Michel, Stephan, 1966 habitant à Rothenburg (LU)

Responsable Marketing et communication d'entreprise depuis avril 2018

Executive Master of Science in Communications Management/MScom Licence en Business Administration (économie d'entreprise et spécialisation en marketing). De 2012 à mars 2018, responsable marketing et communication d'entreprise au siège central de la banque Valiant à Berne. Auparavant, il a travaillé pendant douze ans pour l'assurance maladie CSS dans le domaine Corporate et Marketing Communications en tant que responsable Media Relations et communication d'entreprise.

Mandat:

membre du conseil d'administration de Badi Reiden AG



Müller, Beatrice, 1970 habitant à Hütten (ZH)

Cheffe des finances FSP depuis octobre 2018

Membre du CA Awono AG

Membre du Conseil de fondation et membre du conseil de placement de la Pensionskasse der SPG.

Diplôme en économie d'entreprise ES et MAS en controlling. De 2012 à septembre 2018, responsable Finances et administration ainsi que directrice suppl. de l'hôpital universitaire Balgrist. De 2005 à 2012, responsable Finances et controlling à l'hôpital d'Einsiedeln.

Mandat:

membre du conseil d'administration l'autorité de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations du canton de Zurich (BVS).

> L'espace visiteurs ParaForum est une exposition interactive au sujet de la paralysie médullaire.

En savoir plus:

www.paraplegie.ch/espace-visiteurs



Bilan

CHF	Note	31.12.21	%	31.12.20	%
Actifs					
Liquidités	1	5 261 284	3,4	5 678 880	3,9
Autres avoirs à court terme	2	1 668 324	1,1	2 526 191	1,7
Paiement anticipé à la FSP des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante	2	56 507 486	36,5	55 915 573	38,2
Actifs circulants		63 437 095	41,0	64 120 643	43,9
Paiement anticipé à la FSP des cotisations des membres permanents					
pour les années suivantes	3	84 403 567	54,5	75 101 052	51,4
Placements liés à l'objet	4	7 000 000	4,5	7 000 000	4,8
Actifs immobilisés		91 403 567	59,0	82 101 052	56,1
Actifs		154 840 662	100,0	146 221 694	100,0
Passifs					
Dettes sur livraisons et prestations de services	5	4 007 539	2,6	5 250 000	3,6
Paiement anticipé des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et des autres dettes à court terme	6	56 507 486	36,5	55 915 573	38,2
Passifs transitoires	7	10 661	0,0	13 892	0,0
Fonds étrangers à court terme		60 525 686	39,1	61 179 465	41,8
Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les					
années suivantes	8	84 403 567	54,5	75 101 052	51,4
Fonds étrangers		84 403 567	54,5	75 101 052	51,4
Fonds étrangers		144 929 253	93,6	136 280 516	93,2
Capital lié " Montants de soutien à bienfaiteurs "		7 000 000	4,5	7 000 000	4,8
Capital d'association		2 911 409	1,9	2 941 178	2,0
Capital d'organisation		9 911 409	6,4	9 941 178	6,8
Passifs		154 840 662	100,0	146 221 694	100,0

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Compte d'exploitation

CHF	Note	2021	%	2020	%
Produits					
Cotisations des membres	9	71 317 638	86,3	70 778 627	84,4
Dons liés à l'objet	10	5 794 645	7,0	6 112 937	7,3
Cotisations des membres IC pour collaborateurs GSP	11	127 665	0,2	122 085	0,1
Total cotisations des membres et dons		77 239 947	93,5	77 013 649	91,8
Contribution d'exploitation IC de la FSP	12	5 400 000	6,5	6 837 500	8,2
Performance opérationnelle interne		5 400 000	6,5	6 837 500	8,2
Performance opérationnelle		82 639 947	100,0	83 851 149	100,0
Charges d'exploitation					
Cotisations des membres et dons transmis à FSP	9	- 77 239 947	- 93,5	- 77 013 649	- 91,9
Montants de soutien à bienfaiteurs	13	- 5 400 000	- 6,5	- 6 837 500	- 8,2
Frais de personnel	14	- 10 790	- 0,0	- 13 772	- 0,0
Frais de gestion et d'informatique	15	- 18 404	- 0,0	- 14 406	- 0,0
Charges d'exploitation		- 82 669 142	- 100,0	- 83 879 326	- 100,0
Résultat d'exploitation avant résultat financier		- 29 194	- 0,0	- 28 178	- 0,0
Charges et produits financiers	16	- 575	- 0,0	- 275	- 0,0
Résultat annuel		- 29 769	- 0,0	- 28 453	- 0,0

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Flux de trésorerie

	Note	2021	2020
Flux de trésorerie découlant de l'activité opérationnelle			
Résultat financier avant attribution/prélèvement au/du capital de l'organisation		- 29 769	- 28 453
Variation des paiements anticipés à la FSP des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante	2, 9	- 591 913	- 1 031 434
Variation des paiements anticipés à la FSP des cotisations annuelles des membres permanents pour les années suivantes *	8, 9	- 9 302 515	– 8 753 253
Variation des dettes sur livraisons et prestations de services	5	- 1 242 461	750 000
Variation des passifs transitoires	7	- 3 231	4 508
Variation des paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour les années suivantes	6	591 913	1 031 434
Variation des paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes *	8	9 302 515	8 753 253
Flux de trésorerie découlant de l'activité opérationnelle		- 1 275 461	726 055
Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement			
nvestissements/Désinvestissement dans des placements liés à l'objet		0	0
Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement		0	0
	•••••		
Free cash flow		- 1 275 461	726 055
Flux de trésorerie découlant des opérations financières			
Augmentation/diminution du financement interne au groupe (dès 2017 avec prêts FSP)	2, 6	857 866	- 3 132 819
Flux de trésorerie découlant des opérations financières		857 866	- 3 132 819
Variation des liquidités		- 417 595	- 2 406 764
État des liquidités au 01.01.	1	5 678 880	8 085 644
État des liquidités au 31.12.	1	5 261 284	5 678 880
Variation des liquidités		- 417 595	- 2 406 764

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Variation du capital d'association

Exercice considéré

CHF	Situation initiale 01.01.21	Affectation/do- tation	Utilisation	Situation finale 31.12.21
Capital social	2 941 178	0	- 29 769	2 911 409
Capital lié " Montants de soutien à bienfaiteurs "	7 000 000	5 400 000	- 5 400 000	7 000 000
Résultat annuel de l'exercice considéré	0	- 29 769	29 769	0
Total	9 941 178	5 370 231	- 5 400 000	9 911 409

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Exercice précédent

CHF	Situation initiale 01.01.20	Affectation	Utilisation	Situation finale 31.12.20
Capital social	2 969 631	0	- 28 453	2 941 178
Capital lié " Montants de soutien à bienfaiteurs "	7 000 000	6 837 500	- 6 837 500	7 000 000
Résultat annuel de l'exercice considéré	0	- 28 453	28 453	0
Total	9 969 631	6 809 047	- 6 837 500	9 941 178

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Concernant le capital lié, il s'agit d'une mise à disposition de fonds affectés aux montants de soutien bienfaiteurs (CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire due à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant) ainsi qu'aux projets spécifiques de l'AdB. Le règlement « Utilisation des fonds » du compte « Montant de soutien bienfaiteurs / projets spécifiques » s'applique pour l'utilisation des fonds.

Notes explicatives des comptes annuels 2021

Bases

Informations générales

Sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), il existe une association au sens des art. 60 ss CC. Son siège est à Nottwil. Elle a été fondée en 1978 et poursuit l'objectif d'encourager les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des paralysés médullaires ainsi que de soutenir financièrement les membres de l'association ayant une paralysie médullaire consécutive à un accident.

Bases de la comptabilité

La comptabilité de l'AdB est effectuée conformément au Code suisse des obligations et aux normes comptables (Swiss GAAP RPC, notamment Swiss GAAP RPC 21). Elle donne une image correspondant à la situation réelle en termes du patrimoine, des finances et des résultats (True and Fair View). Le bilan de clôture se fait le 31 décembre.

Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Monnaie

Les comptes annuels sont établis en francs suisses (CHF, monnaie fonctionnelle) conformément à la pratique du groupe.

Cotisations des membres

Les produits sont délimités par prestation et par période. Les membres reçoivent une attestation de membre indiquant expressément la durée de l'affiliation (du 1er janvier au 31 décembre) ou l'affiliation à vie. Pour cette raison, les cotisations des membres encaissées ainsi que celles transférées à la FSP sont comptabilisées dans le bilan par période et imputées dans les produits et les charges du compte de résultat seulement après la réalisation des conditions prévues par le contrat.

Les factures pour les cotisations de l'année suivante ont été envoyées au début du quatrième trimestre de l'exercice considéré et les paiements pour l'année suivante déjà encaissés ont été comptabilisés au passif du bilan comme « Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante » et « Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes.

Les cotisations des membres reçues sont entièrement transférées chaque mois à la FSP pour une utilisation future. Celles-ci sont donc aussi indiquées au bilan de l'AdB en tant que paiements anticipés pour de futures prestations affectées et réparties en fonction de leurs échéances.

De son côté, la FSP comptabilise les paiements anticipés recus en tant qu'engagements liés à un objet dans le fonds « Paiements anticipés des bienfaiteurs ». Les liquidités correspondantes sont thésaurisées côté FSP sous les placements liés à un objet, conformément au Règlement des placements. La FSP a ainsi déjà partiellement financé ses futurs déficits d'exploitation.

Contribution d'exploitation interentreprises (IC) de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère entièrement les fonds reçus, la FSP doit rembourser le montant total nécessaire pour le versement aux membres ayant été victimes d'un accident. Ce procédé a été choisi afin de ne pas devoir indiquer des montants de cotisation de membres différents dans les livres de comptes de la FSP et de l'AdB.

Dons libres et dons affectés à un objet

Les dons reçus sont entièrement transférés à la FSP et comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement.

Les dons libres au sein de l'AdB résultent d'arrondis souhaités lors du paiement de la cotisation de membre. Depuis 2017, ces arrondis sont aussi effectués au profit de l'appel de dons affecté des lettres des membres.

Les dons affectés sont générés par des appels de dons pour des projets spécifiques. Un appel aux dons en faveur de ParaWork du Centre suisse des paraplégiques a été réalisé avec l'envoi des lettres des membres à l'automne 2021. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au comité directeur de l'AdB.

Montant de soutien pour les bienfaiteurs

Les montants de soutien pour les membres ayant eu un accident et qui ont été diagnostiqués comme ayant une paralysie médullaire sont versés le plus rapidement possible sur demande. Le droit à une indemnisation est établi au moment de l'annonce de l'accident à la position « Montants de soutien bienfaiteurs ». Les montants de soutien pour les bienfaiteurs non versés sont indiqués sous « Dettes résultant de livraisons et prestations ».

Charges d'exploitation

En raison de la centralisation des activités du Marketing affiliations et dons, ces coûts sont indiqués dans la FSP. Les charges d'exploitation restantes sont composées des coûts pour l'assemblée générale, le comité directeur et les comptes annuels.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs sur les comptes postaux et bancaires ainsi que les créances des marchés financiers avec une échéance jusqu'à trois mois à leurs valeurs nominales.

Paiements anticipés

Les paiements anticipés à la FSP dans l'actif correspondent au transfert intégral des paiements anticipés des membres qui sont comptabilisés au passif.

La durée de l'affiliation annuelle est fixée sur la base de l'année civile. Le paiement se fait en règle générale à l'avance, c.-à-d. avant le début de la nouvelle année civile. C'est pourquoi les paiements anticipés des affiliations annuelles au 31 décembre doivent être indiqués sous « Autres dettes à court terme ».

Pour les membres permanents qui paient en avance la somme unique de CHF 1000 et sont ensuite membres à vie, les paiements anticipés à long terme sont désormais comptabilisés annuellement et indiqués sous « Paiements anticipés à long terme ». Le calcul de la limite du paiement anticipé est effectué pour chaque membre individuellement et en partant de l'hypothèse que l'espérance de vie statistique est de 81 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes.

Impôts sur le résultat

L'AdB est exonérée d'impôts conformément à la décision de l'administration fiscale de Lucerne.

Capital lié Montant de soutien

Le capital lié Montant de soutien pour les bienfaiteurs de l'AdB poursuit les buts suivants :

- l'octroi du montant de soutien accordé aux bienfaiteurs s'élevant actuellement à CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant;
- l'octroi d'autres montants de soutien à bienfaiteur accordés à des personnes individuelles dans la limite du réseau de prestations de la FSP
- le soutien de projets au sens de l'art. 2 al. 2 des statuts de l'AdB du 18 avril 2018.

Transactions avec des personnes proches

Est considérée comme personne (physique ou morale) proche quiconque peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur des décisions financières ou opérationnelles de la FSP ou de ses filiales ainsi que ses proches. Les sociétés détenues directement ou indirectement par des personnes proches sont aussi considérées comme proches.

Notes explicatives du bilan

1. Liquidités

CHF	31.12.21	31.12.20
Comptes postaux	5 261 284	5 678 880
Total	5 261 284	5 678 880

La hauteur des liquidités assure la solvabilité directe pour le versement des montants de soutien. Comme l'année précédente, les montants de soutien non versés figurent sous Dettes sur livraisons et prestations de services.

2. Autres créances à court terme et paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante

CHF	31.12.21	31.12.20
Fondation suisse pour paraplégiques	1 668 324	2 526 191
Paiements anticipés des cotisations des membres pour les années suivantes	56 507 486	55 915 573
Total net	58 175 810	58 441 763

Le jour de référence, il y a un avoir de CHF 1,7 mio par rapport à la FSP, qui est disponible directement en cas de besoin. De même, les cotisations payées à l'avance pour 2022 y figurent également.

3. Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes à la Fondation suisse pour paraplégiques

CHF	2021	2020
État au 01.01.	75 101 052	66 347 799
Augmentations	11 660 623	10 878 581
Diminutions	- 2 358 108	– 2 125 328
État au 31.12.	84 403 567	75 101 052

L'augmentation des paiements anticipés des membres permanents s'explique par la forte croissance (voir note explicative 9), ce qui a conduit à une régularisation des CHF 1000 versés au profit des années à venir selon l'âge d'entrée du membre. La délimitation dépend de l'âge du membre au moment de l'affiliation.

4. Placements liés à un objet

Le prêt sans intérêt de CHF 7 mio consenti à la Fondation suisse pour paraplégiques à des fins de financement de construction en 2017 court jusqu'en 2024.

5. Dettes sur livraisons et prestations de services

CHF	31.12.21	31.12.20
Fournisseurs	7 539	0
Montants de soutien à bienfaiteurs	4 000 000	5 250 000
	4 007 539	5 250 000

Pendant l'exercice, les dettes découlant de demandes de versement du montant de soutien à bienfaiteur déposées mais non encore approuvées ont baissé de CHF 1,25 mio par rapport à l'année précédente.

6. Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et autres dettes à court terme

CHF	31.12.21	31.12.20
Paiement anticipé de cotisations de bienfaiteurs pour l'année suivante	56 507 486	55 915 573
Total	56 507 486	55 915 573

Les lettres des membres pour l'année suivante sont envoyées chaque année au mois d'octobre. Par conséquent, tous les versements des cotisations des membres actuels effectués jusqu'à fin décembre sont des paiements anticipés pour l'année suivante. Ces paiements anticipés ont progressé de CHF 0,6 mio en 2021 par rapport à l'année précédente.

Les nouveaux membres arrivés à partir du 1er septembre obtiennent l'affiliation jusqu'à la fin de l'année suivante, c.-à-d. que la logique de délimitation est différente de celles des personnes qui sont déjà affiliées.

7. Passifs transitoires

CHF	31.12.21	31.12.20	
Frais de révision	5 661	8 892	
Autres passifs transitoires	5 000	5 000	
Total	10 661	13 892	

La position « Autres passifs de régularisation » inclut les coûts comptabilisés pour l'assemblée générale 2021. De même, les frais de révision ont aussi été délimités, qui sont facturés l'année suivante.

8. Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes

CHF	2021	2020
État au 01.01.	75 101 052	66 347 799
Constitution sans effet sur le compte de résultat	11 660 623	10 878 581
Dissolution avec effet sur le compte de résultat	- 2 358 108	– 2 125 328
État au 31.12.	84 403 567	75 101 052

Les membres paient un montant unique de CHF 1000 pour une affiliation à vie. La position « Constitution sans effet sur le compte de résultat » correspond à des versements des cotisations de membres permanents. La position « Dissolution avec effet sur le compte de résultat » comprend la part annuelle 2021 de tous les membres permanents. Le calcul part de l'hypothèse que l'espérance de vie moyenne des femmes est de 85 ans et celle des hommes de 81 ans.

Notes explicatives du compte d'exploitation

9. Produit des affiliations

CHF	2021	2020
Affiliations annuelles		- 133 290
Cotisations des affiliations annuelles encaissées brut	69 551 443	69 684 733
Variation exercice comptable	- 591 913	- 1 031 434
Produit total membres annuels	68 959 530	68 653 299
Ménages au 31.12.	1 125 592	1 118 252
Produit moyen	61,27	61,39
Affiliations de membres permanents Cotisations des affiliations permanentes		
encaissées brut	11 660 623	10 878 581
Variation exercice comptable	- 9 302 515	– 8 753 253
Produit total membres permanents	2 358 108	2 125 328
Personnes au 31.12.	111 041	99 280
Produit moyen	21,24	21,41
Total	71 317 638	70 778 627
Affiliations	1 236 633	1 217 532
Produit moyen	57,67	58,13

Selon les statuts, les versements des nouveaux membres effectués de septembre à décembre sont considérés comme affiliation proportionnelle de l'année en cours ainsi que comme paiement anticipé pour l'année suivante.

Les produits issus des affiliations annuelles ont augmenté de CHF 0,3 mio. Les produits issus des affiliations permanentes ont augmenté de CHF 0,8 mio.

10. Dons affectés

Les dons recus du fait de l'arrondissement de la cotisation des membres (splitting des dons) sont comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement. Les années précédentes, les appels aux dons liés à un objet ont toujours été comptabilisés avec des actions dans le domaine des constructions. Ces trop-perçus des cotisations des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au comité directeur de l'AdB. Les trop-perçus de l'exercice considéré sont plus bas par rapport à l'année précédente, à savoir CHF 0.3 mio.

11. Produit des affiliations IC

Les affiliations annuelles des collaboratrices et collaborateurs du GSP sont financées par leurs employeurs ou les différentes filiales du Groupe et comptabilisées séparément.

12. Contribution d'exploitation IC de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère à la FSP 100 % des produits des affiliations, la FSP rembourse à l'AdB les montants de soutien accordés aux bienfaiteurs. Conséquence à cela : la contribution d'exploitation IC de la FSP est identique aux montants de soutien versés aux bienfaiteurs.

13. Montants de soutien

Pendant l'exercice, CHF 5,4 mio (CHF 6,8 mio l'année précédente) ont été consacrés à des soutiens de bienfaiteurs en faveur de membres victimes d'un accident. Au total, CHF 6,7 mio (CHF 6,1 mio l'année précédente) ont été versés à 30 membres (contre 29 l'année précédente).

14. Frais de personnel

CHF	2021	2020
Charges salariales	10 374	13 072
Frais d'assurances sociales	417	700
Total	10 790	13 772

Quant aux charges de personnel, il s'agit essentiellement de dédommagements versés aux membres du Comité directeur en fonction du rythme de réunion.

15. Frais de gestion

CHF	2021	2020
Frais de révision	16 241	13 318
IC Frais de locaux du Groupe	1 415	835
IC frais administratifs et informatiques		
du groupe	748	253
Total	18 404	14 406

La partie Révision inclut tant les honoraires de révisoin réellement versés que les délimitations pour la facture finale. En 2021, il fallait une évaluation spéciale en raison de l'assemblée générale.

Les charges admin. et informatique IC incluent les charges internes du Groupe en rapport avec les réunion du Comité directeur et l'assemblée générale.

16. Charges financières et produits financiers

CHF	2021	2020
Frais de compte et commissions	– 575	- 275
Total frais financiers	- 575	- 275
Total	- 575	- 275

17. Opérations hors bilan

Comme l'année passée, il n'existe aucune opération hors bilan.

18. Obligations conditionnelles, obligations d'achat et de location

En dehors du contrat de collaboration avec la FSP, il n'existe aucune autre obligation d'achat ni de location. Le comité directeur a établi des lettres de patronage pour un montant total de CHF 68 mio aux banques octroyant des crédits afin de garantir les contrats de crédit pour le financement de la rénovation et de l'agrandissement des bâtiments de la FSP à Nottwil par la FSP.

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques est intégrée dans le groupe de la valeur ajoutée de la Fondation suisse pour paraplégiques. Dans ce cadre, il existe une responsabilité de solidarité en faveur de l'Administration fédérale des contributions à Berne pour les engagements existants et futurs du groupe de valeur ajoutée mentionné.

19. Affectations reçues à titre gracieux

Le président a renoncé à son honoraire de CHF 3000 pendant l'exercice considéré.

20. Transactions avec des personnes proches

CHF	2021 2020	
Fondation suisse pour paraplégiques		
Produits	5 527 665	6 959 585
dont contribution d'exploitation	5 400 000	6 837 500
Charges	77 239 947	77 013 649

Les transactions entre les sociétés du Groupe et les organisations proches sont effectuées au prix de revient - étant donné qu'elles n'ont pas de but lucratif – et, dans le cas où les coûts seraient plus élevés que ceux du marché, elles sont ajustées au prix le plus bas

du marché. Les transactions sont à chaque fois inscrites séparément dans les annotations.

Les produits incluent la contribution d'exploitation ainsi que les affiliations des collaboratrices et collaborateurs. Quant aux charges, il s'agit des cotisations versées à la FSP et les dons liés à l'objet reçus par les trop-perçus.

21. Indemnisations accordées aux membres des organes directeurs

En 2021, CHF 10 374 (contre CHF 13 072 l'année précédente) de jetons de présence ont été versés aux membres du comité directeur. Les indemnisations du comité directeur et des personnes proches sont publiées en détail dans le rapport Nonprofit Governance.

22. Résultats après la clôture du bilan

Entre la date de clôture du bilan et celle de la publication de ces comptes annuels, il ne s'est passé aucun événement ayant une influence marguante sur les comptes annuels 2021.

23. Approbation des comptes annuels par l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques

Le comité directeur demande à l'Assemblée générale 2022 d'accepter les comptes annuels 2021 tels qu'ils sont présentés.

Utilisation du résultat annuel

CHF	31.12.21	31.12.20
Résultat annuel	- 29 769	- 28 453
./. Attribution au capital de l'association	29 769	28 453
Report sur le nouvel exercice	0	- 0

Le comité directeur demande à l'Assemblée générale 2022 d'accepter les comptes annuels 2021 tels qu'ils sont présentés. En partant de l'hypothèse que la requête sera acceptée, l'utilisation du résultat est d'ores et déjà inscrite dans les comptes sous « Variation du capital de l'association ».

Pour le comité directeur

Président

Roger Suter Vice-président

Nottwil, le 16 mars 2022

Rapport de l'organe de révision

La version française est une traduction. L'attestation de l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA se réfère à la version allemande et se trouve ainsi dans le rapport annuel allemand.

